

## Conseil Municipal

Séance du 21 Décembre 2018  
Convocation du 14 Décembre 2018

## Ordre du jour

1. Redevance assainissement 2019
2. Défense incendie : Demande de subvention DETR
3. Aménagement de la Forêt Communale de Cerisiers pour la période 2019-2038
4. Travaux d'investissement en Forêt Communale : Programme d'actions pour l'année 2019
5. Recrutement de deux agents recenseurs
6. Convention annuelle relative à la prestation à la retraite à façon
7. Informations et questions diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 21 Décembre 2018 à 19 h sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

**Assistaient à la séance** : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mme Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, Rodolphe LAMBERT, Mmes Marie CORNUAT, Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN.

**Absente représentée** : Mme Catherine BOLLÉA représentée par Mme Annick GRELLAT-MAZIER.

Madame Catherine LEFILS a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

❖ **Tarif de la redevance Assainissement pour l'année 2019 - Délibération 2018 n°076 - Classification 7.1 Décisions Budgétaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de réviser le tarif de 2018 pour la redevance assainissement applicable sur les consommations d'eau à compter du 1er Janvier 2019.

Le montant de la redevance par m3 d'eau rejeté est fixé à 1,45 € HT.

❖ **Travaux d'amélioration de la Défense Incendie : demande de subventions - Délibération 2018 n°077 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire expose les travaux portant sur l'aménagement d'une plateforme et la pose d'une citerne souple de 300 m3 aux abords du Centre de Secours de Cerisiers, afin de constituer une réserve d'eau suffisante en cas d'incendie.

Travaux	Montant HT
Travaux de terrassement	6 148,80 €
Fourniture de la réserve incendie souple de 300 m3	6 043,78 €
Accessoires de mise en sécurité	1 046,87 €
Total .....	13 239,45 €

Le Maire précise que les travaux peuvent être subventionnés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Programme 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter le présent projet de travaux
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Programme 2019.
- De solliciter également d'autres organismes susceptibles de nous aider à réaliser ces travaux
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à ce projet.

❖ **Aménagement de la forêt communale de Cerisiers pour la période 2019-2038 - Délibération 2018 n°078 - Classification 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé**

L'aménagement de la forêt communale de Cerisiers a été présenté par les responsables de l'Office National des Forêts le 13 Décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'aménagement de la forêt communale de Cerisiers pour la période 2019 – 2038.

La gestion appliquée sur la forêt consistera en la conversion en futaie régulière, et en futaie irrégulière pour des parcelles à enjeu paysager, à dominante de chêne sessile.

La phase de conversion sera accompagnée de coupes de régénération (parcelles 6, 8, 26 et 30), de coupes d'améliorations dans le reste du massif, et de la réalisation de travaux sylvicoles.

Les travaux sylvicoles sont nécessaires au renouvellement de la forêt, respectent les objectifs de sylviculture, dans le but d'obtenir une production future de bois d'œuvre de qualité.

❖ **Plan de coupe de la forêt communale pour l'exercice 2019 - Délibération 2018 n°079 - 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe de la Forêt Communale pour l'exercice 2019.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de procéder au martelage et la vente des parcelles 2 – 5 – 12 conformément à l'aménagement forestier en cours.

La destination des produits sera la suivante :

- Vente des grumes parcelles 2-5-12
- Taillis, petites futaies et houppiers de ces parcelles, réservées en vue des contrats V.E.G

❖ **Recrutement de deux agents recenseurs - Délibération 2018 n°080 - Classification 4.2 Personnels contractuels**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- la création de DEUX emplois de contractuel à temps complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février, en application de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents seront payés sur la base d'un forfait équivalent au Smic au 1er Janvier 2019 et les charges seront calculées sur la base d'une assiette forfaitaire égale à 15 % du plafond mensuel de Sécurité Sociale par période d'activité (article 1 de l'arrêté du 16 février 2004). Leur salaire sera versé en une seule fois, au mois de Février, à la fin du recensement de la population.

❖ **Convention annuelle relative à l'adhésion à la prestation Retraite à façon du Centre de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne (CDG89) - Délibération 2018 n°081 - Classification 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T**

Le Maire expose :

Que le CDG 89 a présenté à la commune un projet de convention afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL et à l'envoi des données dématérialisées relative au droit à l'information de nos agents

Que l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers est de plus en plus complexe à maîtriser.

Que les actes suivants peuvent être confiés au CDG 89 :

- . Affiliation
- . Dossier de rétablissement
- . Demande d'avis préalable
- . Dossier de liquidation pension vieillesse, réversion
- . Dossier de liquidation dans les 2 ans suivant la demande d'avis préalable
- . Dossier de liquidation pension invalidité
- . Simulation de calcul (EIG) et fiabilisation des comptes individuels de retraite (CIR)

Qu'il est proposé une adhésion annuelle avec participation forfaitaire pour la réalisation des actes susmentionnés et pour l'ensemble de nos agents affiliés à la CNRACL.

Que le montant de cette participation annuelle a été déterminé par le Conseil d'Administration du CDG 89 comme suit :

<b>Effectifs des agents affiliés à la CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>Montant de la participation annuelle</b>
De 1 à 4 agents	65€
De 5 à 9 agents	100€
De 10 à 19 agents	200€
De 20 à 49 agents	400€
De 50 à 99 agents	800€
A partir de 100 agents	950€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 24,

VU le décret 85-643 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

VU la délibération 2018-32 en date 29 Novembre 2018 du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne habilitant le président à agir pour signer ladite convention,

DECIDE

- de confier au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne l'instruction complète des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019 moyennant une participation financière forfaitaire annuelle de ...100.....€
- AUTORISE le Maire à signer la convention et les actes en résultant.

#### ❖ Information et questions diverses

Remerciements de l'Association « Bonne Entente » de Vaudeurs pour la location de la Salle des Fêtes à l'occasion de leur Brocante de Noël annuelle.

Monsieur Jean LESPINE demande qu'à la prochaine réunion de Conseil, soit abordé le thème de l'adhésion aux Communes Forestières de l'Yonne.

#### Table des Délibérations

❖ Tarif de la redevance Assainissement pour l'année 2019 - Délibération 2018 n°076 - Classification 7.1 Décisions Budgétaires	1
❖ Travaux d'amélioration de la Défense Incendie : demande de subventions - Délibération 2018 n°077 - Classification 7.1 Décision budgétaire	1
❖ Aménagement de la forêt communale de Cerisiers pour la période 2019-2038 - Délibération 2018 n°078 - Classification 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé	2
❖ Plan de coupe de la forêt communale pour l'exercice 2019 - Délibération 2018 n°079 - 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé	2
❖ Recrutement de deux agents recenseurs - Délibération 2018 n°080 - Classification 4.2 Personnels contractuels	2
❖ Convention annuelle relative à l'adhésion à la prestation Retraite à façon du Centre de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne (CDG89) - Délibération 2018 n°081 - Classification 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T	3

#### Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

##### Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-  
Louis

GRELLAT-  
MAZIER Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU  
Philippe

BOLLÉA Catherine Représentée

LEFEBURE Marie-  
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT  
Rodolphe

CORNUAT Marie

LEFILS Catherine

CHATELAIN  
Valérie